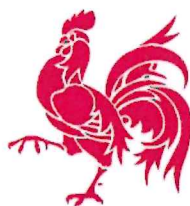


Province de Namur
Arrondissement de Namur



La Commune de
FERNELMONT



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

~~(1) permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation -~~ **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont Mr et Mme FINGER-MASSART.

Le terrain concerné est situé à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue Albert 1^{er} n°56 et cadastré Sion **B n° 445 G 2**.

Le projet consiste en l'**isolation des pignons, recouvrement des deux cheminées et extension du toit** et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du CoDT visant : *"La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions";*

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables sur rendez-vous à l'adresse suivante : Rue Goffin, 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service urbanisme, au téléphone au 081/83.02.81 – mail : urbanisme@ferneldmont.be, dont le bureau se trouve à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue Goffin, 2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/10/2026 au 05/11/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Goffin, 2 – 5380 NOVILLE-LES-BOIS
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@ferneldmont.be ou urbanisme@ferneldmont.be